

Les Ateliers de Vêrone

Restauration et Décoration en matériaux bio sourcés
Chaux/chanvre/terre crue d'argile/tadelakt/béton ciré minéral
Formation - Chantier - Assistance maîtrise d'ouvrage
Centre de formation enregistré sous le N° 24 37 02832 37
auprès du Préfet de la région Centre



FORMULAIRE D'INSCRIPTION PAR PERSONNE

A. FORMATIONS ET LIEUX DE FORMATION :

Dates et intitulé de/des formations retenues
Tarif :
Lieu du stage :

B. STAGIAIRE :

M, Mme / Prénom NOM : Pré-requis : 1 OUI 1 NON
Entreprise si professionnel Activité.....
E-mail : Téléphone.....
Adresse.....

D. FACTURATION :

Passez-vous par un organisme financeur de formation : 1 OUI 1 NON
S'agit-il d'une prise en charge totale ? 1 OUI 1 NON
Si oui, communiquer les coordonnées de votre OPCA pour la facturation de la Formation si prise en charge.
Organisme financeur :
Personne à contacter :
Adresse :CP / Ville
E-mail : Tél :

Si nous ne recevons pas l'accord de prise en charge avant le début de la formation, la facture vous sera adressée et ne pourra faire l'objet d'aucune modification.

PAIEMENT :

Règlement par chèque à l'ordre des Ateliers de Vêrone
Inscription à retourner pour réservation avec un acompte de 50% sur le tarif de la formation, à l'adresse : Les Ateliers de Vêrone « Crotet » 37350 La Celle Guénand

Fait à :le : Cachet de l'entreprise ou individuel
Signature :

Les Ateliers de Vérone

Restauration et Décoration en matériaux bio sourcés

Chaux/terre crue d'argile/béton ciré minéral/chanvre

Formation - Chantier - Assistance maîtrise d'ouvrage

Centre de formation enregistré sous le N° 24 37 02832 37

auprès du Préfet de la région Centre



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1/ Objet et Champ contractuel

1.2. Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles « Les Ateliers de Vérone » s'engagent à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

1.3. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.4. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

1.5. Les Ateliers de Vérone peuvent modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2/Définitions

Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le présent programme réalisée dans nos locaux.

Client : personne morale ou physique qui achète la prestation.

Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

3/ Prise en compte des inscriptions

3.1. Pour les clients personnes morales L'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du bulletin d'inscription du stagiaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise d'autre part du règlement total de la formation 10 jours ouvrés avant le déroulement de la formation ainsi que la signature de la convention de stage revêtue du cachet de l'entreprise.

3.2. Pour les personnes physiques L'inscription n'est validée qu'à réception d'une part, du bulletin d'inscription du stagiaire signé et d'autre part du règlement total de la formation 10 jours ouvrés avant le déroulement de la formation ainsi que la signature de la convention de stage.

4/ Responsabilité

4.1 Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance et signé par le stagiaire.

4.2. Les Ateliers de Vérone ne peuvent être tenus responsables des dommages ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

4.3. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5/ Prix, modalités de facturation et de paiement

5.1. Les prix TTC sont indiqués sur le bulletin d'inscription et la convention de formation.

5.2. La facture est expédiée au client/Stagiaire dans un délai de 10 jours ouvrés après le déroulement de la formation.

5.3. Les paiements demandés avant le déroulement de la formation sont effectués soit par chèque soit par virement bancaire à l'ordre des « Ateliers de Vérone ».

6/ Prise en charge par un organisme tiers

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA), il appartient au client/stagiaire de faire la demande de prise en charge **avant le début de la formation** et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.

Les Ateliers de Vérone demandent le règlement des formations avant leur déroulement, les organismes tiers (OPCA) remboursent directement les clients/stagiaires si la prise en charge n'a pas été réceptionnée par Les Ateliers de Vérone 10 jours ouvrés avant le début de la formation.

7/ Pénalités de retard et sanction en cas de défaut de paiement.

En cas de défaut de paiement d'un chèque encaissé après le déroulement de la formation une procédure d'impayé sera engagée à l'encontre du client/stagiaire. Nous recourrons à tous moyens à notre convenance pour recouvrer les sommes dues aux Ateliers de Vérone.

8/ Convocation et Attestation de présence

8.1. Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client/stagiaire. Les Ateliers de Vérone ne peuvent être tenus responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

8.2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est remise au client et/ou au stagiaire en fin de formation.

9/ Annulation, report, cessation anticipée, absences.

Personne morale et physique : Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de cas de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Les Ateliers de Vérone se réservent le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

En cas d'annulation par Les Ateliers de Vérone, les sommes versées sont remboursées au client. En cas de report, Les Ateliers de Vérone proposent de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées. En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

10/ Propriété Intellectuelle

Les Ateliers de Vérone sont seuls titulaire des droits de propriétés intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'ils proposent à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelles qu'en soient leur forme et leur nature (économique, technique, commercial) utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif aux Ateliers de Vérone.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par Les Ateliers de Vérone pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

11/ Confidentialité

Les Ateliers de Vérone, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels, les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

12/ Informatique et Libertés

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service des Ateliers de Vérone; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation des Ateliers de Vérone

13 Droits Applicables – Tribunaux Compétents

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par Les Ateliers de Vérone, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

14/ Relations Clients

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au Centre de Formation Les Ateliers de Vérone au 06.15.87.69.63 ou transmettre un courriel à valerie@lesateliersdeverone.com.